

« 3.C »

Société par actions simplifiée au capital de 609 796,07 euros

Siège social : Manoir de Goulphar – 56360 BANGOR

RCS LORIENT 869 500 348

PROCES-VERBAL DES DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIEES

LES SOUSSIGNEES :

- **La société « KEL INVEST 1 »**

Propriétaire de 128 actions

- **La société « Ô VOYAGEURS »**

Propriétaire de 672 actions

Total des actions composant le capital social..... 800 actions

APRES AVOIR PRECISE :

1) Qu'elles sont seules Associées de la Société « **3.C** », Société par actions simplifiée au capital social de 609 796,07 Euros de nominal chacune, dont le siège social est situé Manoir de Goulphar – 56360 BANGOR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LORIENT sous le numéro 869 500 348,

2) Qu'aux termes de l'article 24 statuts, les décisions peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte,

3) Qu'elles déclarent avoir disposé du temps suffisant pour prendre connaissance et conseil, et étudier les décisions et résolutions mises à l'ordre du jour, et avoir reçu toute l'information nécessaire à cet égard ;

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES, CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR CI-APRES :

- Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes pour une mission complémentaire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes pour un mandat de six années à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

Les Associées, à l'unanimité, décident de nommer :

La société « INITIA »,

Société par actions simplifiée au capital de 152 460 Euros,

Dont le siège est situé 20 rue Jules VALLES – 35000 RENNES

Immatriculée sous le Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 301 241 642

Représentée par **Monsieur Eric MENER**, Président,

pour réaliser une mission complémentaire prévue par l'article L.821-5 du code de commerce en vue de certifier les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

La société « INITIA » a fait savoir qu'elle acceptait cette mission.

DEUXIEME DECISION

Les Associées, à l'unanimité, décident de nommer en qualité de Co-commissaire aux comptes :

La société « INITIA »,

Société par actions simplifiée au capital de 152 460 Euros,

Dont le siège est situé 20 rue Jules VALLES – 35000 RENNES

Immatriculée sous le Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 301 241 642

Représentée par **Monsieur Eric MENER**, Président,

et ce pour une durée de six exercices à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 soit jusqu'à la date de l'assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2030.**

La société « INITIA » a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat.

TROISIEME DECISION

Les Associées, à l'unanimité, donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associées.

Un original des présentes est remis à la Présidente et aux Associées qui le reconnaissent.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations des Associées.

La société « Ô VOYAGEURS »

Présidente et Associée

Représentée par la société « EVALOU »,

Présidente, elle-même représentée par

Monsieur Nicolas BOITTIN, Gérant

La Société « KEL INVEST 1 »

Associée

Représentée par la société « EVALOU », Gérante,

elle-même représentée par Monsieur Nicolas

BOITTIN, Gérant

Le _____

Le _____

 Nicolas BOITTIN

 Nicolas BOITTIN